

# ENTRE PASSY ET GRENELLE, L'ÎLE AUX CYGNES, UN BALCON SUR LA SEINE

*Programmé le 3 avril 2024 @ 8h45 - 12h00*

---

**Cette sortie culturelle est également programmée le 05 avril 2024**

Entre les ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle, l'île aux Cygnes est une longue et belle allée ombragée, offrant des vues imprenables sur les quartiers de Passy et de Grenelle, passionnants laboratoires d'architecture au XXe siècle.

Simple allée ombragée amarrée au milieu de la Seine entre Passy et Grenelle, l'île aux Cygnes étend ses 880 mètres entre le pont de Bir-Hakeim et celui de Grenelle. Au premier abord, elle semble se prêter davantage à la course à pied qu'aux explorations historiques et patrimoniales. Et pourtant...

Dans les années 1820, alors que commence le lotissement de la plaine de Grenelle, les activités portuaires se développent. Un quai est construit au milieu du fleuve pour protéger et accueillir les bateaux. On l'appelle alors la gare d'eau de Grenelle. Elle ne prend le nom d'île aux Cygnes que trente ans plus tard. Cette visite vous permettra d'abord d'explorer ce passé, de comprendre l'origine d'un nom si bucolique et de découvrir un riche patrimoine fluvial, des mariniers et forgerons du pont de Bir-Hakeim aux belles courbes du pont Rouelle, du pont de Grenelle à la statue de la Liberté.
L'existence et l'apparence de l'île sont par ailleurs intimement liées à l'histoire des quartiers qui lui font face de part et d'autre du fleuve. De ce point de vue incomparable, défilera sous vos yeux un étonnant paysage urbain, fruit d'intenses métamorphoses aux XIXe et XXe siècles. Côté rive droite des immeubles opulents de Passy aux courbes de la Maison de la Radio ; côté rive gauche des souvenirs industriels aux miroitements des tours Totem ou Mirabeau.

**Nombre de place : 25** personnes

**Rendez-vous : 8h45** au RER ou **10h20** Métro Passy en bas des marches (sous le viaduc du métro).

**Durée de la visite** : 1h30 à 2h

**Prix : 13€ /** pers

**Inscriptions :** le **lundi 18 mars** à partir de **10h** uniquement par SMS (aucune inscription ne sera prise en compte avant cette heure) au 06 10 23 38 01
Dépôt de chèque sous 8 jours au bureau SLA lors de la permanence du mardi ou à la MDA boites aux lettres en entrant à droite.